

Pour les adhérents mineurs

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) représentant légal de

- Autorise les encadrants du Club Nautique Morlaisien – CNM à faire appel aux services appropriés afin de porter secours à mon enfant.
- Décline toute responsabilité en cas d'accident lors du co-voiturage avec un tiers pour le déplacement à une compétition. Celui-ci prenant en charge mon enfant à titre de service.
- Autorise le Club Nautique Morlaisien – CNM à publier la photo de mon enfant sur le site du club, journaux, ...

Morlaix, Le

Nom et Signature (du Représentant légal pour les mineurs)
Précédé de la mention « Lu et approuvé »

AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e) représentant légal de

Autorise N'autorise pas

mon enfant à quitter seul la piscine à l'issue de l'entraînement proposé par le Club nautique Morlaisien – CNM

En cas de non autorisation, les parents s'engagent à venir chercher leur(s) enfant(s) dans le hall de la piscine ou au lieu d'activité.

Morlaix, Le

Nom et Signature (du Représentant légal pour les mineurs)
Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Pour rappel :

Les enfants sont pris en charge du début à la fin de la séance par les éducateurs sportifs du Club Nautique Morlaisien – CNM. Un enfant ne pourra pas quitter la piscine ou le lieu d'activité avant la fin de la séance, sauf autorisation de son représentant légal. De même, à l'issue de l'entraînement, un enfant ne pourra pas quitter la piscine ou le lieu d'entraînement sans son représentant légal, sauf autorisation. La responsabilité du Club Nautique Morlaisien – CNM n'est engagée que durant les activités aux heures et lieux prévus. Il est d'ailleurs fortement déconseillé de se rendre à la séance avec quelque objet de valeur que ce soit (téléphone portable, MP3...) Le Club Nautique Morlaisien – CNM ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte, de vol ou de casse.